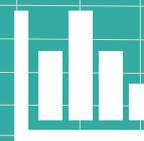




Carif-Oref
OCCITANIE

LES ORGANISMES DE FORMATION
EN OCCITANIE
-
APERÇU 2020



Avec la
participation
de



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ÉDITO	4
AVANT-PROPOS	5
LES ORGANISMES DE FORMATION EN OCCITANIE	6
LA RÉPARTITION DES ORGANISMES DE FORMATION PAR DÉPARTEMENT	7
LA DENSITÉ DES ORGANISMES DE FORMATION POUR 10 000 HABITANTS	7
LA RÉPARTITION DES ORGANISMES DE FORMATION PAR COMMUNE (AU SIEGE)	8
LE STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION EN 2020	8
L'ANCIENNETÉ DES ORGANISMES DE FORMATION EN 2020	9
L'ANCIENNETÉ MOYENNE DES ORGANISMES SELON LE STATUT JURIDIQUE (EN ANNEE)	10
L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DES ORGANISMES DE FORMATION EN 2020 (code NAF)	10
LE BILAN FINANCIER DES ORGANISMES DE FORMATION EN 2018	11
LA RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION	12
ZOOM SUR LES PRINCIPAUX FINANCEURS	13
ZOOM SUR LE FINANCEMENT DES POUVOIRS PUBLICS (EN MILLIONS D'EUROS)	13
L'ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS ENTRE 2017 ET 2018	14
LA RÉPARTITION DES ORGANISMES DE FORMATION SELON LE CHIFFRE D'AFFAIRES	14
LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUPÉRIEUR À 75 % SELON L'ACTIVITÉ PRINCIPALE	15
LE BILAN PÉDAGOGIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION	16
LA RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LE STATUT	17
L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES SELON LE STATUT ENTRE 2017 ET 2018	17
LA DURÉE MOYENNE DE FORMATION SELON LE STATUT DES STAGIAIRES (EN HEURES)	18
LA RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LE NIVEAU DE FORMATION ET LE STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION	19
LA RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR DOMAINE DE FORMATION (NSF)	20

LA DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS SELON LES DOMAINES	20
LES PRINCIPALES SPÉCIALITES EN TERMES D’HEURES DE FORMATION ET DE STAGIAIRES FORMÉS.....	21
PRINCIPALES SPÉCIALITÉS EN HEURES DE FORMATIONS ET STAGIAIRES FORMÉS	22
LE TOP 15 DES DOMAINES DE FORMATION LES PLUS REPRESENTÉS	23
ZOOM SUR LA SOUS-TRAITANCE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN OCCITANIE	24
PRÉSENTATION DES ORGANISMES DE FORMATION	25
LE NOMBRE D’ORGANISMES DE FORMATION « SOUS-TRAITANTS » EN 2018	25
LE STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION.....	25
L’ACTIVITÉ PRINCIPALE DES ORGANISMES DE FORMATION (code NAF)	26
LE BILAN FINANCIER	26
LE CHIFFRE D’AFFAIRES DES ORGANISMES DE FORMATION	26
PART DU CHIFFRE D’AFFAIRES PROVENANT D’UN AUTRE ORGANISME	27
LE BILAN PÉDAGOGIQUE	27
LE NOMBRE DE STAGIAIRES FORMÉS	27
LA DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS (EN HEURES)	28
LE TOP 15 DES FORMATIONS LES PLUS DISPENSÉES PAR LES ORGANISMES « SOUS-TRAITANTS »	29
EN QUELQUES CHIFFRES	30

ÉDITO

« Alors que la France fait face à une concurrence internationale accrue, les transformations majeures que connaissent les entreprises du pays et des secteurs entiers de l'économie (révolutions numérique et robotique, émergence d'une économie plus sobre en ressources utilisées) ont des effets importants sur les organisations de travail, les métiers et donc les compétences attendues de la part des actifs.

Dans ce cadre, après le renforcement du dialogue social poussé par les ordonnances du 22 septembre 2017, une transformation profonde du système de formation professionnelle initiale et continue a été entreprise afin d'anticiper les mutations économiques qui se font jour. Cette transformation s'est traduite par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui redessine entièrement le paysage de la formation professionnelle et de l'apprentissage d'ici 2021.

Les prestataires de formation ont su dès 2019 accompagner les entreprises et les actifs dans ce nouvel environnement qui promeut largement l'acquisition des compétences par l'apprentissage. Ainsi plus de 130 nouveaux OF-CFA ont vu le jour en Occitanie afin de répondre aux besoins des branches professionnelles et accroître l'offre de formation sur l'ensemble des territoires. Par ailleurs, les organismes de formation se sont organisés afin de répondre au mouvement d'ampleur de formation des demandeurs d'emploi impulsé par le Plan d'Investissement des Compétences (15M€) financé par l'Etat et mis en œuvre par le Conseil Régional.

Enfin, la crise sanitaire liée au COVID 19 a récemment montré la capacité de la plupart des prestataires de formation à s'adapter à un contexte inédit en intégrant dans leurs pratiques la formation à distance et de nouvelles méthodes pédagogiques. La période qui s'annonce demandera un accompagnement des actifs dans le renforcement de leurs compétences favorisant ainsi leur maintien dans l'emploi ou facilitant leur reconversion. Par une offre accrue, diversifiée et toujours de qualité, les prestataires de formation et d'apprentissage sont invités à accompagner les salariés, les entreprises et les branches professionnelles dans ce tournant critique de notre économie régionale. »

Christophe LEROUGE



Christophe LEROUGE
Directeur régional
de la Direccte Occitanie

AVANT-PROPOS

Les organismes de formation doivent, tous les ans et avant le 30 avril, établir et fournir leur bilan pédagogique et financier. Il est envoyé aux services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). Ainsi, sont concernés tous les organismes de formation continue, quel que soit leur statut juridique (établissement public, SARL, travailleur indépendant, association...).

Le bilan pédagogique et financier regroupe 3 rubriques :



Données relatives à l'identification de l'organisme & aux formateurs



Données financières origine des produits & nature des charges



Données pédagogiques stagiaires & actions de formation

Les informations transmises par le bilan sont déclaratives. Les analyses suivantes sont effectuées à partir des bilans pédagogiques et financiers renseignés et exploitables relatifs aux différents exercices.

Précaution de lecture : la première partie qui se nomme « Les organismes de formation en Occitanie » porte sur les profils des organismes de formation en 2020 (données arrêtées en juillet 2020). Les autres parties décrivent l'activité des organismes de formation en 2017 et en 2018. Le périmètre n'est donc pas le même entre la première partie et les autres.

A noter que depuis 2015, le formulaire des BPF a été simplifié (deux pages, ventilation plus fine des produits, informations restreintes sur les charges). Le système informatique Pactole a été remplacé par le portail « Mon activité formation ».

Afin de rendre compte au mieux de la diversité des organismes de formation, la rubrique « privé » est scindée en trois : les travailleurs indépendants, les associations et les organismes privés à but lucratif tels que les SA, SARL, EURL ou autres structures privées.

Ce document a été réalisé sous le pilotage de Christophe Lerouge (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en Occitanie). Ont également participé à l'élaboration de ce dossier : Pierre Larrieu et Pierre de Saint Blanquat (service régional de contrôle de la formation professionnelle de la Direccte Occitanie).

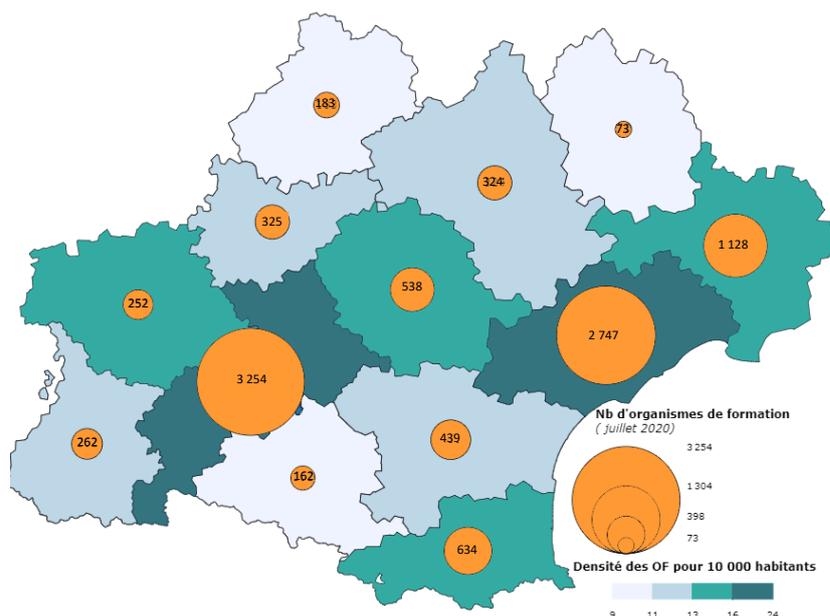
LES ORGANISMES DE FORMATION EN OCCITANIE



LA RÉPARTITION DES ORGANISMES DE FORMATION PAR DÉPARTEMENT

En juillet 2020, la région Occitanie compte 10 321 organismes de formation.

La majorité des organismes se trouve en Haute-Garonne (32 %) ou dans l'Hérault (27 %). Le département du Gard recense 1 128 OF (Organismes de formation), soit 11 % des OF de la région. Avec 73 organismes de formation, la Lozère est le département qui en compte le moins (1 %).



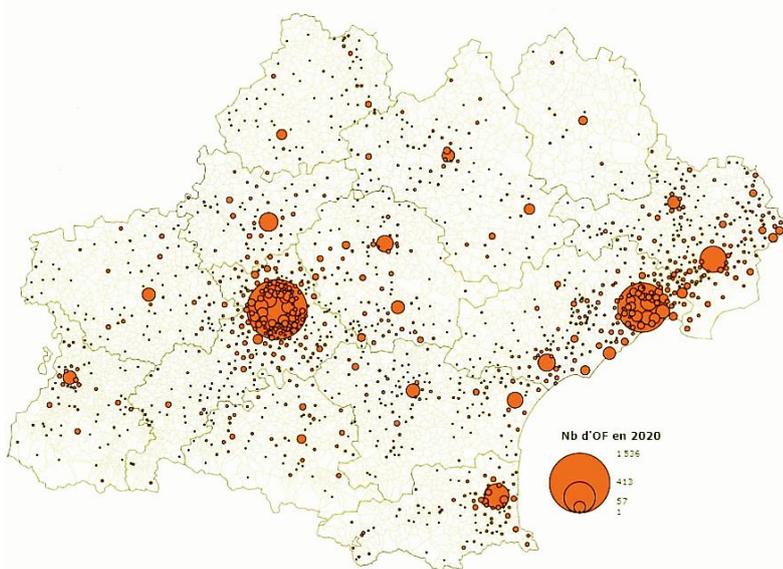
LA DENSITÉ DES ORGANISMES DE FORMATION POUR 10 000 HABITANTS

NOM DU DÉPARTEMENT	ORGANISMES DE FORMATION	
	NOMBRE	POUR 10 000 HABITANTS*
Ariège	162	11
Aude	439	12
Aveyron	324	12
Gard	1 128	15
Haute-Garonne	3 254	24
Gers	252	13
Hérault	2 747	24
Lot	183	11
Lozère	73	10
Hautes-Pyrénées	262	11
Pyrénées-Orientales	634	13
Tarn	538	14
Tarn-et-Garonne	325	13
ENSEMBLE	10 321	18

* permet de rendre compte des grandes disparités dans la répartition par territoire

En moyenne, la région Occitanie compte 18 organismes de formation pour 10 000 habitants. Ce sont les départements de Haute-Garonne (24 OF/10 000 hab.) et de l'Hérault (24 OF/10 000 hab.) qui enregistrent la plus forte densité d'OF. Pour les autres départements, la moyenne se situe entre 10 et 15 OF pour 10 000 habitants. Avec 10 organismes de formation pour 10 000 habitants, la Lozère est le département qui observe la plus faible densité régionale.

LA RÉPARTITION DES ORGANISMES DE FORMATION PAR COMMUNE (AU SIEGE)

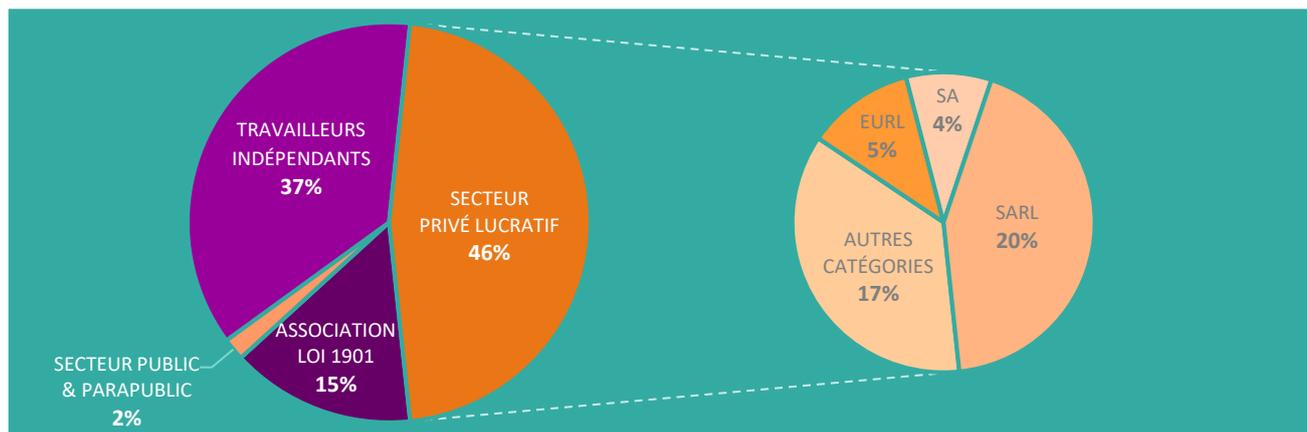


Si les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault comptent près de 6 organismes de formation sur 10, la concentration se fait surtout autour des métropoles.

En effet, seules 10 grandes communes comptent plus de 100 organismes de formation sur leur territoire : Toulouse (1 536 OF), Montpellier (1 046), Nîmes (296) ou encore Perpignan (264). Les 10 communes regroupent 37 % des organismes de formation.

Cependant, les organismes de formation peuvent offrir une formation sur un territoire et renseigner dans le BPF, non pas l'adresse du site de formation mais du siège social, ce qui peut expliquer la forte concentration à Toulouse et Montpellier.

LE STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION EN 2020



En 2020, parmi les organismes de formation privés, 46 % sont des entreprises à but lucratif (SARL, SA, EURL...), 37 % sont des travailleurs indépendants ou des micro-entrepreneurs et 15 % sont des associations ou des structures à but non lucratif.

Les organismes issus du secteur public ou parapublic représentent 2 % de l'ensemble.

L'ANCIENNETÉ DES ORGANISMES DE FORMATION EN 2020

De 3 à 10 ans 42%	De 1 à 3 ans 26%	De 10 à 20 ans 18%	Supérieur à 20 ans 8%
			Moins d'un an 7%

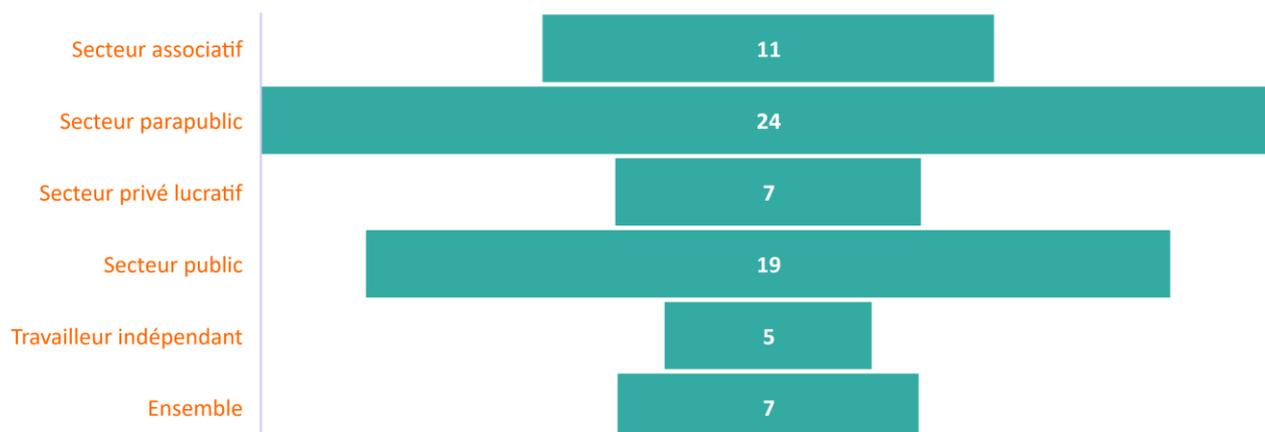
	MOINS D'1 AN	DE 1 A 3 ANS	DE 3 A 10 ANS	DE 10 A 20 ANS	SUPERIEUR A 20 ANS	ENSEMBLE
Secteur associatif	3%	16%	40%	24%	17%	100%
Secteur parapublic	0%	7%	19%	2%	72%	100%
Secteur privé lucratif	6%	23%	44%	20%	7%	100%
Secteur public	1%	3%	26%	23%	47%	100%
Travailleur indépendant	10%	34%	41%	12%	3%	100%
Ensemble	7%	26%	42%	18%	8%	100%

En 2020, les organismes de formation sont relativement jeunes. 44 % des organismes de formation ont 3 ans ou moins, 2 organismes sur 5 ont entre 3 et 10 ans. Enfin, seuls 8 % ont 20 ans ou plus d'activité dans la Formation professionnelle continue (FPC).

Il faut noter un important *turn-over* dans la liste des organismes de formation : ainsi en 2019, alors qu'on enregistrait près de 1 500 nouveaux organismes (+/- 15 % de la cohorte), 1 200 prestataires (+/- 12 %) sortaient de la liste, notamment du fait du mécanisme de la caducité. En effet, le Code du travail impose l'immatriculation dès la 1^{ère} prestation, même s'il ne s'agit que d'une activité ponctuelle que l'entreprise ne souhaite pas pérenniser.

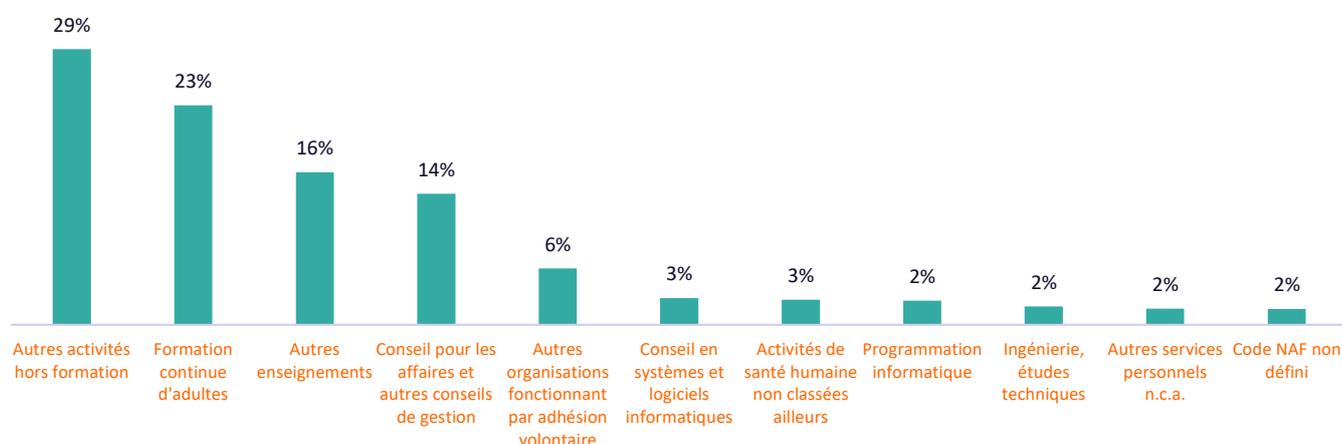
Par ailleurs, à l'autre bout de la procédure, l'article L6351-6 prévoit la caducité de la déclaration si l'organisme ne déclare - par le biais du BPF - aucune activité de formation au cours de l'exercice.

L'ANCIENNETÉ MOYENNE DES ORGANISMES SELON LE STATUT JURIDIQUE (EN ANNEE)



En moyenne, les organismes de formation en Occitanie ont une activité de 7 ans. Avec une moyenne de 5 ans, les travailleurs indépendants sont les plus récents sur le marché de la formation professionnelle. Suivent les OF du secteur privé lucratif avec une moyenne de 7 ans d'activité. Les organismes de formation les plus anciens relèvent du secteur public (19 ans) et du secteur parapublic (24 ans).

L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DES ORGANISMES DE FORMATION EN 2020 (code NAF)



En 2020, 39 % des organismes de formation déclarent avoir pour activité l'enseignement : 23 % ont une activité principale de formation continue pour adultes (2 356 organismes) et 16 % autres enseignements (1 638 organismes). Rappelons que la procédure de déclaration d'activité impose l'immatriculation à tous les prestataires, y compris à ceux pour lesquels l'activité de formation continue n'est pas le cœur de métier, et ne représente qu'une partie très marginale de l'activité générale de la structure.

LE BILAN FINANCIER DES ORGANISMES DE FORMATION EN 2018



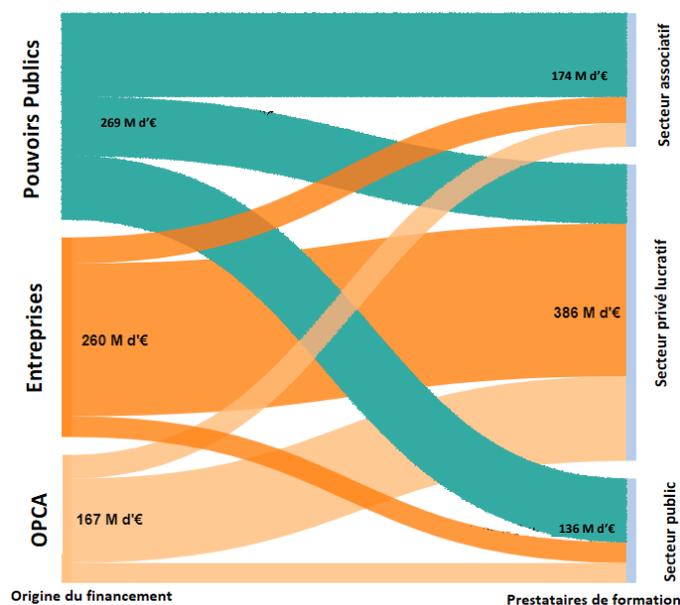
En 2018, l'ensemble des organismes de formation a réalisé un chiffre d'affaires de 971 millions d'euros, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2017. Avec 516 millions d'euros, les organismes de formation relevant du secteur privé lucratif ont effectué plus de la moitié du chiffre d'affaires au titre de la FPC (53 %). Suivent les organismes associatifs (212 millions d'euros) et les organismes du secteur public (161 millions d'euros). Les travailleurs indépendants, qui représentent plus de 30 % des OF, ont réalisé un chiffre d'affaires de 54 millions d'euros, soit 6 %.

LA RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION

ORIGINE FINANCEMENT	SECTEUR ASSOCIATIF	SECTEUR PARAPUBLIC	SECTEUR PRIVE LUCRATIF	TRAVAILLEUR INDEPENDANT	SECTEUR PUBLIC	ENSEMBLE
Pouvoirs publics	109 110 198	7 245 705	76 623 364	4 054 321	82 839 700	279 873 288
Entreprises	34 328 124	3 320 506	199 075 318	13 506 603	26 954 888	277 185 439
OPCA	30 783 572	7 919 567	109 781 127	7 904 374	25 974 526	182 363 166
Particuliers	12 063 223	2 338 909	53 291 070	6 159 778	11 932 155	85 785 135
Contrats conclus avec d'autres OF	9 982 890	1 325 996	41 083 201	19 124 036	6 586 024	78 102 147
Fonds d'assurance formation de non-salariés	7 109 473	5 685 810	17 331 359	2 026 949	519 259	32 672 850
Autres produits	7 830 320	1 318 710	15 136 358	876 246	5 610 751	30 772 385
Vente d'outils pédagogiques	345 200	89 493	3 492 025	254 399	94 943	4 276 060
Ensemble	211 553 000	29 244 696	515 813 822	53 906 706	160 512 246	971 030 470
Part du CA	22%	3%	53%	6%	17%	100%

Les pouvoirs publics sont les premiers financeurs de la formation professionnelle continue. En effet, en 2018, les pouvoirs publics ont financé 280 millions d'euros au titre de la FPC. Avec 277 millions, les entreprises sont le deuxième financeur. Enfin, les OPCA, clôturent le podium du financement avec 182 millions d'euros. Le financement issu de contrats conclus avec la sous-traitance représente 78 millions d'euros (8 %) et est en forte progression par rapport à 2017 (+ 17 %). De même le financement des particuliers qui représente environ 86 millions d'euros (9 %) connaît une forte croissance par rapport à 2017 (+7 %).

ZOOM SUR LES PRINCIPAUX FINANCEURS

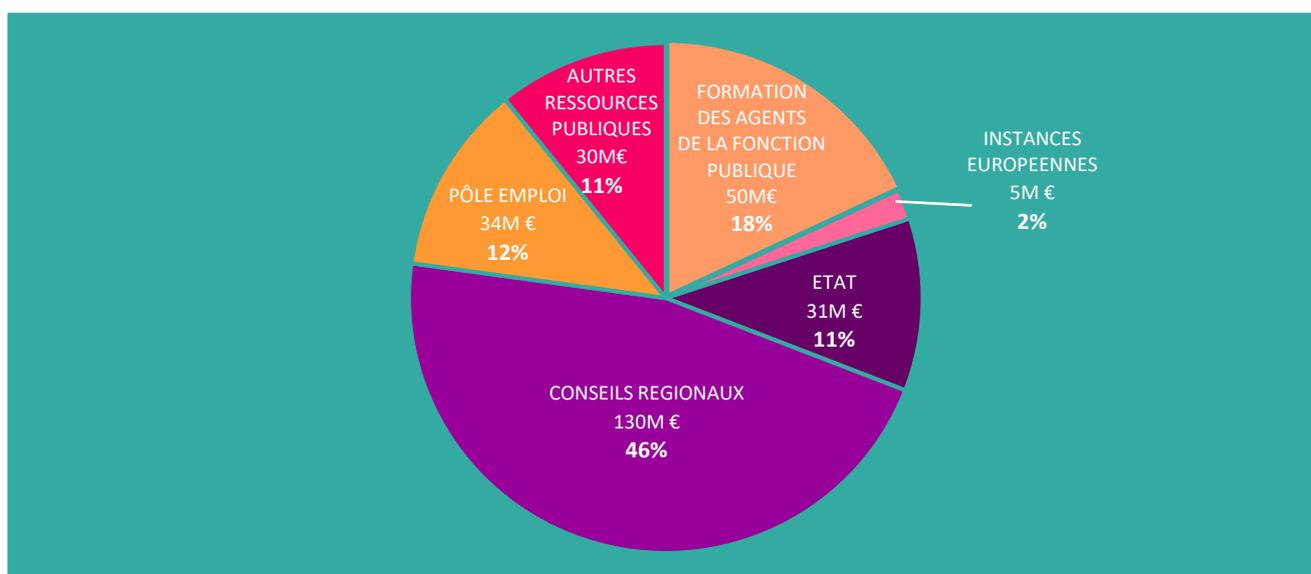


— Note de lecture —

Ce graphique met l'accent sur les 3 principaux financeurs et les trois principaux prestataires de la formation professionnelle continue. Par exemple, les pouvoirs publics, principal financeur de la FPC contribuent à hauteur de 269 millions d'€ (109 millions € au secteur associatif, 83 millions d'€ aux organismes publics et 77 millions d'€ au secteur privé lucratif).

76 % des financements de la FPC en Occitanie proviennent soit des pouvoirs publics, soit des entreprises soit des OPCA. Les principaux prestataires sont le secteur associatif, le secteur privé à but lucratif et les organismes de formation publics. Si le financement des pouvoirs publics est ventilé quasi-équitablement entre les trois principaux prestataires, le financement des entreprises va essentiellement à des organismes de formation privé à but lucratif (comme celui des OPCA).

ZOOM SUR LE FINANCEMENT DES POUVOIRS PUBLICS (EN MILLIONS D'EUROS)

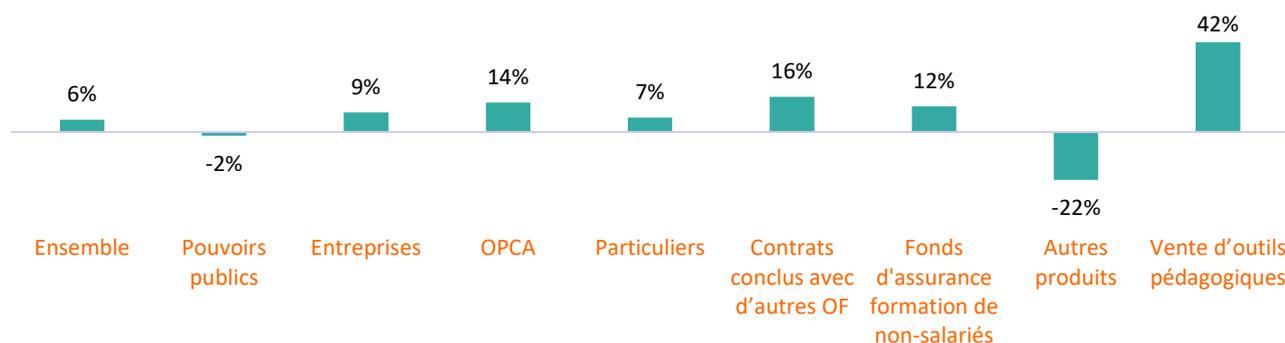


Dans les financements des pouvoirs publics, les Conseils régionaux sont les plus importants financeurs. En effet, ayant la compétence de la formation professionnelle pour les personnes en recherche d'emploi, les Conseils régionaux ont consacré plus de 130 millions d'euros à la FPC. Suivent le Pôle Emploi (plus de 34

millions d'euros) et l'Etat (31 millions d'euros). La méthode de renseignement du BPF peut toutefois créer un effet d'optique, dans la mesure où n'est pris en compte que le financeur direct de l'organisme de formation, quelle que soit l'ingénierie financière du projet. Ainsi, une prestation cofinancée sera enregistrée comme financée par tel acteur public, même si la part réelle de cet acteur est minime dans l'opération.

Par ailleurs, le financement à destination de la formation pour les agents des 3 fonctions publiques s'élève à plus de 50 millions d'euros.

L'ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS ENTRE 2017 ET 2018

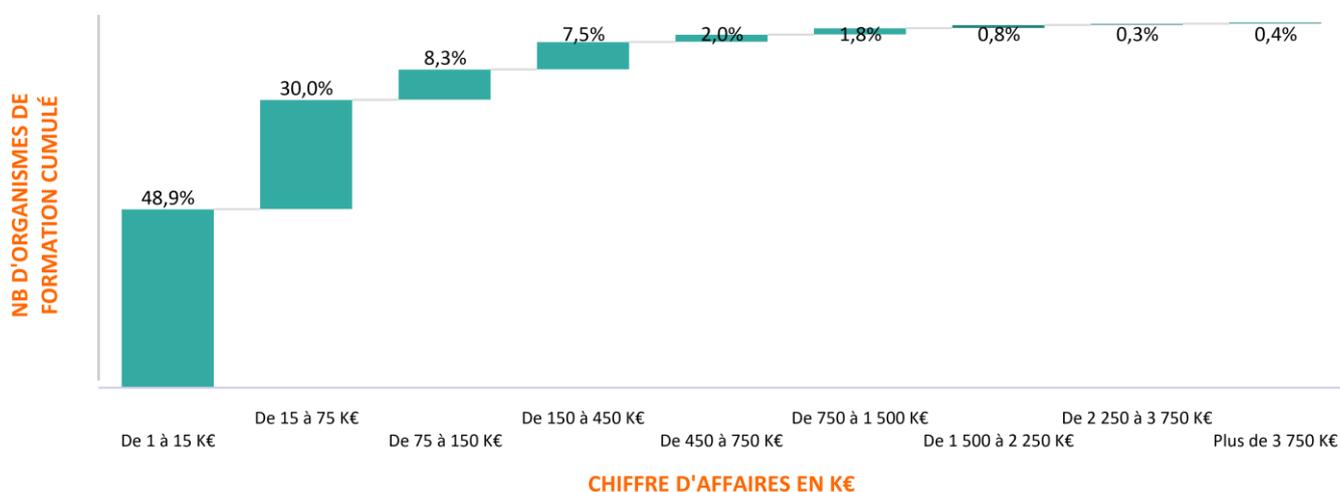


Globalement, le chiffre d'affaires des organismes de formation a augmenté de 6 % en un an. Tous les financeurs de la formation professionnelle continue ont sensiblement augmenté leurs contributions financières à la FPC, à l'exception des pouvoirs publics (-2 %).

Cependant, une précaution de lecture est nécessaire. En effet, cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du nombre de stagiaires. Le coût moyen d'un stagiaire (chiffre d'affaires/nb de stagiaires) est de 467 € en 2018 contre 493 € en 2017, soit une baisse de 5 %.

Par ailleurs, la baisse du financement des pouvoirs publics se justifie par une baisse importante des dotations de Pôle Emploi (-20 % entre 2017 et 2018) et des autres ressources publiques (-16 %). L'Etat, les Régions ainsi que les instances européennes ont investi davantage en 2018 qu'en 2017.

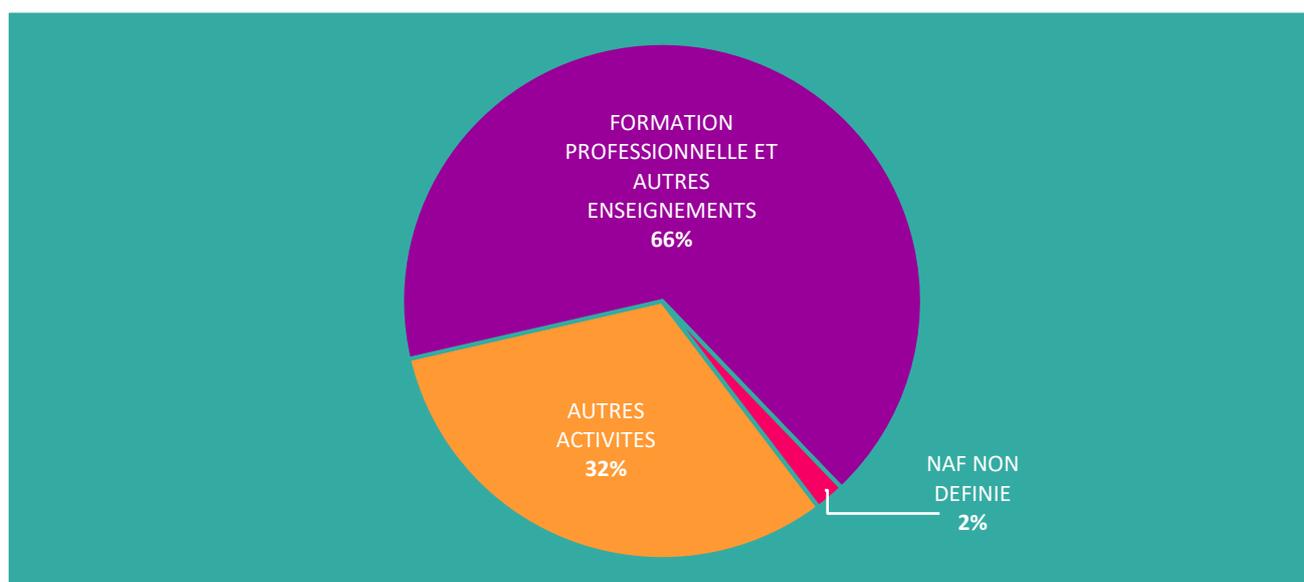
LA RÉPARTITION DES ORGANISMES DE FORMATION SELON LE CHIFFRE D'AFFAIRES



En 2018, sur les 7 762 organismes de formation déclarés ayant renseigné leur bilan pédagogique et financier, près de la moitié (3 792 organismes) avait réalisé un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 15 000 euros alors que 0,4 % (30 organismes) ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 3,7 millions d'euros.

Si les 3 792 organismes de formation ayant réalisé un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 15 000 euros, ont généré 2 % du chiffre d'affaires global de la formation professionnelle en Occitanie, les 30 organismes ayant réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 3,7 millions d'euros, ont engendré à eux seuls 22 % du chiffre d'affaires régional.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES SUPÉRIEUR À 75 % SELON L'ACTIVITÉ PRINCIPALE



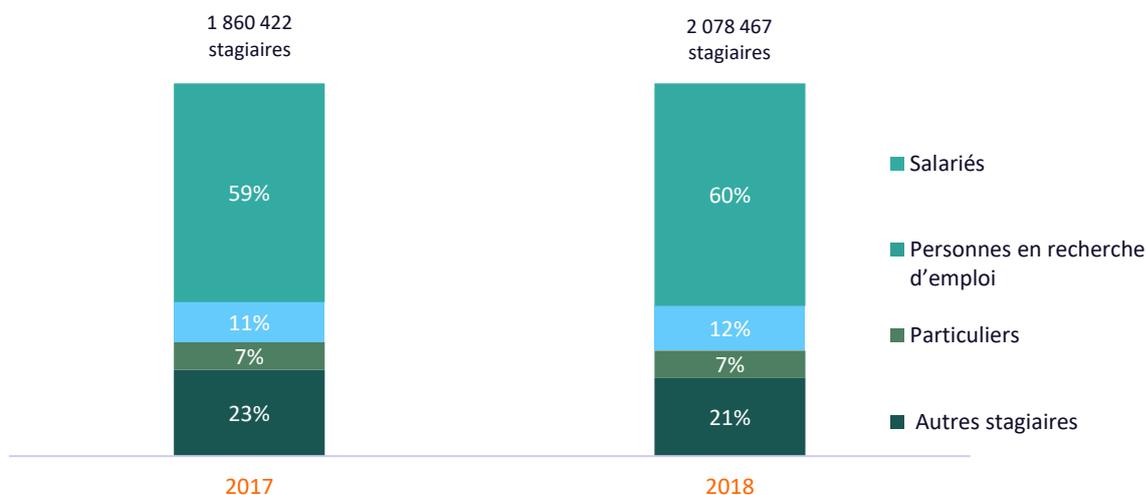
1 844 organismes de formation ont déclaré que la formation professionnelle a représenté 75 % ou plus de leur chiffre d'affaires. Parmi ces organismes, 1 226 avaient pour activité principale la formation et autres enseignements, soit 66 %.

Ces 1 226 organismes ont réalisé près de 382 millions d'euros, soit 39 % du chiffre d'affaires global de la FPC en région.

LE BILAN PÉDAGOGIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION



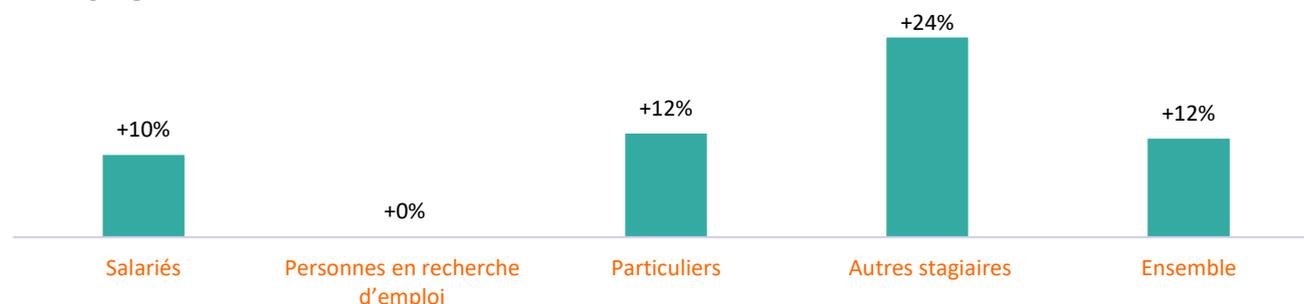
LA RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LE STATUT



En 2018, les organismes de formation ont reçu 2 078 467 stagiaires au titre de la FPC, soit 12 % de plus qu'en 2017.

Parmi les stagiaires, 60 % sont salariés, 12 % sont en recherche d'emploi, 7 % sont des particuliers et 21 % sont classés dans la catégorie « autres »¹.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES SELON LE STATUT ENTRE 2017 ET 2018



Hormis les personnes en recherche d'emploi, les autres catégories observent une augmentation de leurs effectifs entre 2017 et 2018. Représentant 6 stagiaires sur 10, le nombre de salariés connaît une hausse de 10 %. Il est à noter que les plus grandes progressions se font pour les « autres stagiaires » (+ 24 %) et pour les particuliers (+ 12 %).

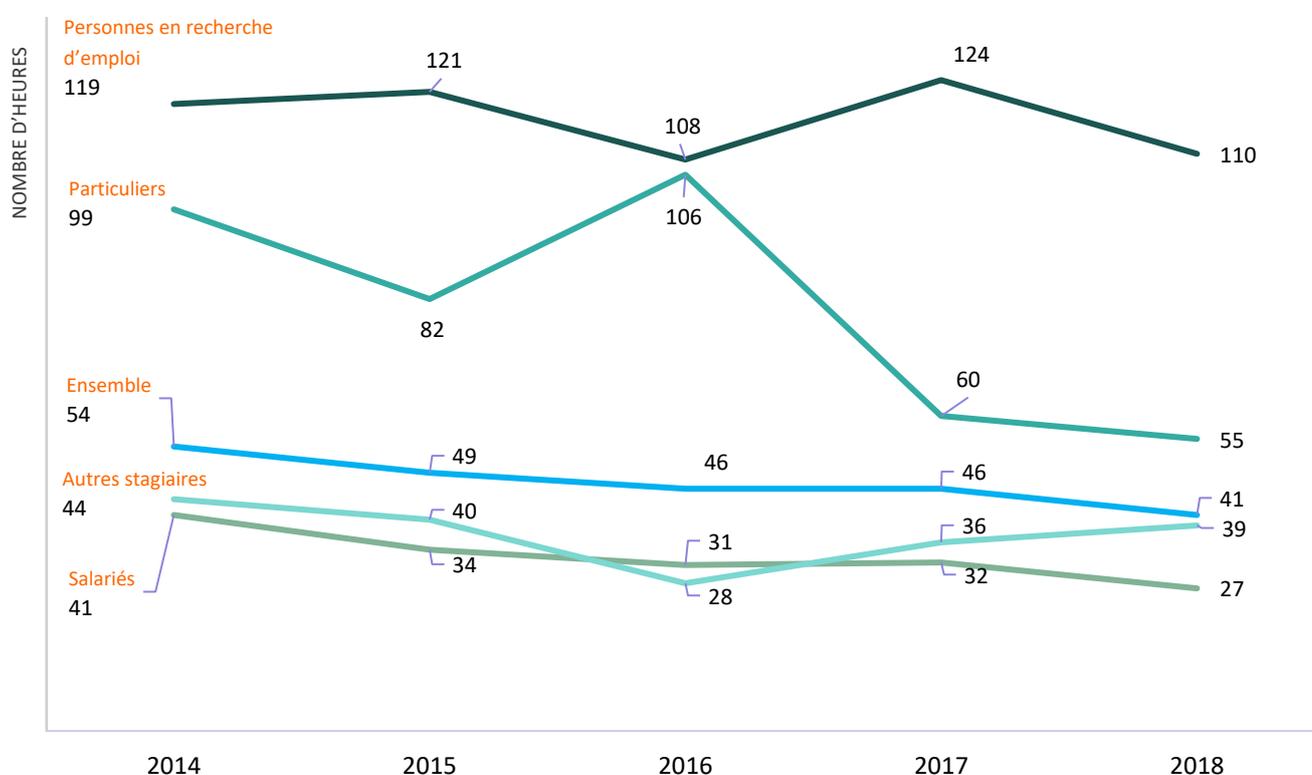
¹ La catégorie « Autres » regroupe les fonctionnaires d'Etat, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière, les non-salariés et la formation des bénévoles.

LA DURÉE MOYENNE DE FORMATION SELON LE STATUT DES STAGIAIRES (EN HEURES)

	2018	2017
Salariés	27h	32h
Personnes en recherche d'emploi	110h	124h
Particuliers à leurs propres frais	55h	60h
Autres stagiaires	39h	36h
Ensemble	41h	46h

En 2018, la durée moyenne des actions de formation est de 41 heures de formation, soit 5 heures de moins qu'en 2017. Cette baisse s'explique notamment par la diminution de la durée moyenne de formation des salariés (- 5 heures), des personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public (- 14 heures).

A l'inverse, seuls les autres stagiaires ont vu la durée moyenne de leur formation augmenter (+ 3 heures). Par ailleurs, les personnes en recherche d'emploi sont ceux qui suivent les formations les plus longues (110 heures en moyenne), alors que les salariés suivent des formations courtes ou optent pour la modularisation de la formation.



LA RÉPARTITION DES STAGIAIRES SELON LE NIVEAU DE FORMATION ET LE STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION

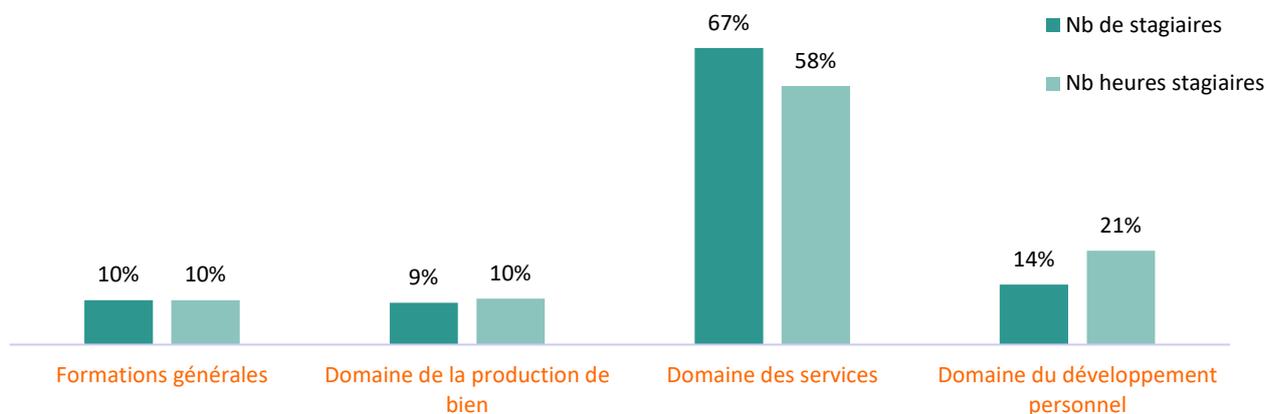
	FORMATIONS VISANT UNE CERTIFICATION ENREGISTRÉE AU RNCP				CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) NON INSCRITS AU RNCP	CERTIFICATIONS ET/OU HABILITATIONS INSCRITES À L'INVENTAIRE DE LA CNCP	AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES (Initiation, perfectionnement...)	BILANS DE COMPETENCES	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
	NIVEAUX 6 et plus	NIVEAU 5	NIVEAU 4	NIVEAU 3					
Secteur associatif	9%	14%	15%	20%	17%	16%	18%	30%	37%
Secteur parapublic	1%	2%	5%	2%	1%	2%	3%	0%	0%
Secteur privé lucratif	41%	54%	51%	50%	56%	63%	57%	50%	37%
Secteur public	18%	9%	20%	21%	5%	6%	7%	13%	16%
Travailleur indépendant	32%	22%	8%	7%	21%	12%	14%	7%	10%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

	FORMATIONS VISANT UNE CERTIFICATION ENREGISTRÉE AU RNCP				CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) NON INSCRITS AU RNCP	CERTIFICATIONS et/ou HABILITATIONS INSCRITES À L'INVENTAIRE DE LA CNCP	AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES (Initiation, perfectionnement...)	BILANS DE COMPETENCES	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	ENSEMBLE
	NIVEAUX 6 et plus	NIVEAU 5	NIVEAU 4	NIVEAU 3						
% des niveaux de formation	4%	3%	2%	3%	1%	4%	80%	1%	1%	100 %
Durée moyenne de formation	176	135	169	139	80	31	26	17	20	41

En 2018, 12 % des stagiaires ont suivi une formation certifiante c'est-à-dire une formation visant une certification enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (Rncp) : 7 % des stagiaires suivent une formation de niveau supérieur au baccalauréat (niveaux 5 et plus) et 5 % une formation bac ou infra-bac (niveaux 4 et 3).

Les « autres formations professionnelles continues » restent majoritaires avec 80 % des stagiaires. Ces formations sont également les plus courtes (26 heures en moyenne). Ceci peut notamment s'expliquer par le fait qu'elles sont suivies davantage par les stagiaires salariés qui vont privilégier des formations courtes pour approfondir une compétence utile au poste occupé.

LA RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR DOMAINE DE FORMATION (NSF)



LA DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS SELON LES DOMAINES



En 2018, 67 % des stagiaires ont suivi une formation dans le domaine des services. Ce sont aussi les formations les moins longues (36 heures). Inversement, les formations du domaine de la production de biens sont les moins suivies avec 9 % des stagiaires. Une formation dans ce domaine dure en moyenne 46 heures.

Les formations les plus longues relèvent du domaine du développement personnel (en moyenne 65 heures) et sont suivies par 14 % des stagiaires.

Dans le domaine des services, les formations relevant du domaine de la sécurité des biens et des personnes, police, surveillance sont les premières formations suivies avec 216 868 stagiaires.

LES PRINCIPALES SPÉCIALITES EN TERMES D'HEURES DE FORMATION ET DE STAGIAIRES FORMÉS

En 2018, les spécialités de formation les plus suivies (plus de 100 000 stagiaires) sont :



Échanges & gestion
421 774 stagiaires



Services aux personnes
415 178 stagiaires



Capacités individuelles & sociales
249 486 stagiaires



Services à la collectivité
235 871 stagiaires

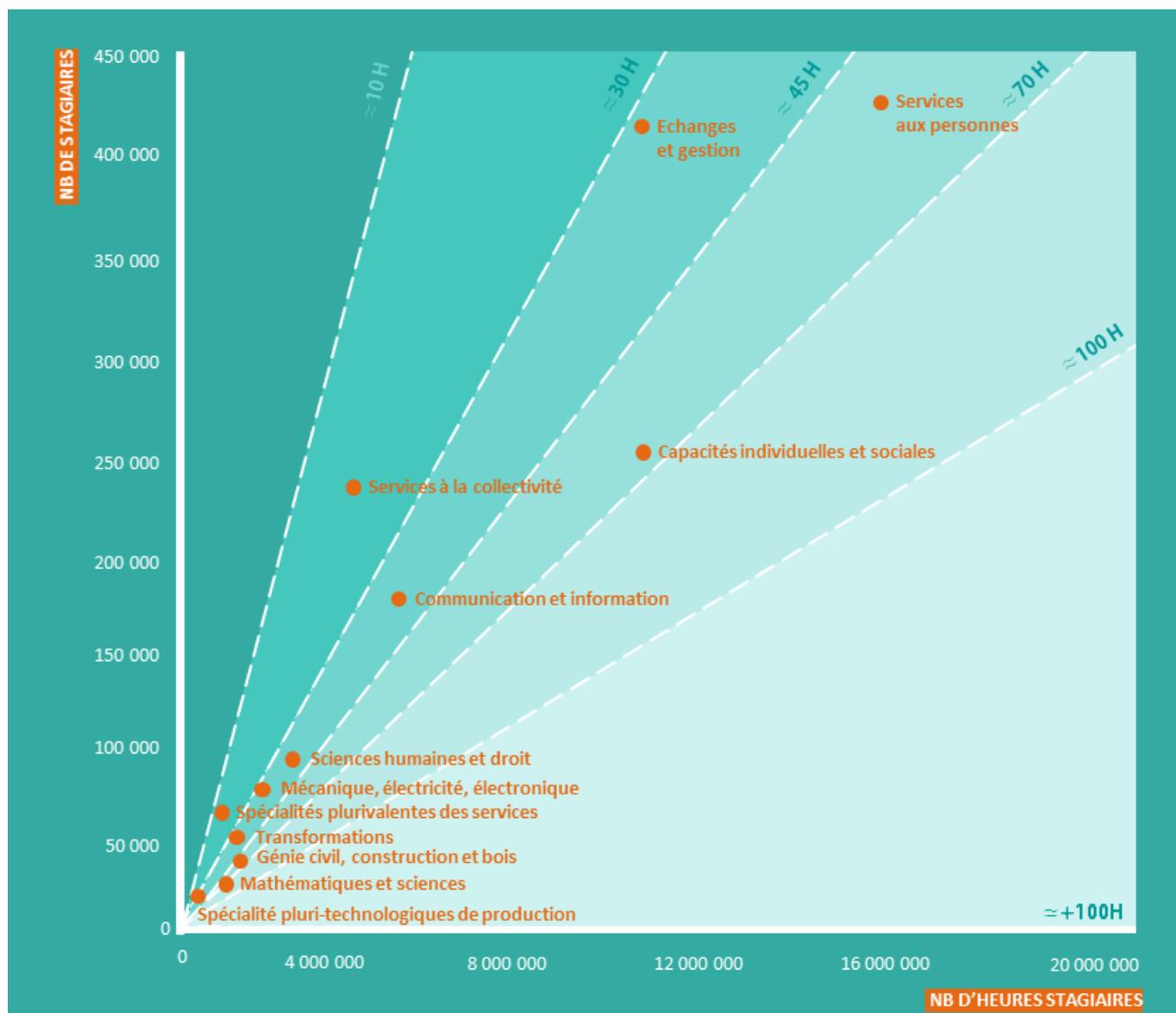


Communication & information
181 861 stagiaires

PRINCIPALES SPÉCIALITÉS EN HEURES DE FORMATIONS ET STAGIAIRES FORMÉS

Note de lecture

Le graphique suivant permet de visualiser la situation des principales formations en termes d'heures de formation dispensées et de stagiaires reçus. La position des spécialités sur l'éventail permet de visualiser les formations longues et les plus suivies. Exemple : les formations « Services à la collectivité » comptent 235 871 stagiaires pour 4,3 millions d'heures stagiaires (soit environ une durée moyenne de 18 heures).



LE TOP 15 DES DOMAINES DE FORMATION LES PLUS REPRESENTÉS

FORMATION	STAGIAIRES	HEURES STAGIAIRES	DUREE MOYENNE DE LA FORMATION (EN HEURES)
344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)	216 868	3 775 002	17
331 – Santé	178 564	8 263 153	46
326 - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	117 552	4 222 987	36
413 - Développement des capacités comportementales et relationnelles	107 683	8 584 317	80
415 - Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	99 782	5 161 100	52
333 – Enseignement, formation	89 295	3 271 507	37
311 - Transport, manutention, magasinage	83 225	2 525 913	30
313 - Finances, banque, assurances	79 666	1 436 194	18
315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	71 353	1 537 959	22
312 - Commerce, vente	68 778	3 679 516	53
330 - Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	64 468	2 383 075	37
314 - Comptabilité, gestion	63 557	1 931 416	30
310 - Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (dont administration générale des entreprises & des collectivités)	55 195	2 107 872	38
100 – Formations générales	47 586	1 668 836	35
332 – Travail social	38 544	3 046 050	79
Part des 15 formations	72 %	67 %	39

15 spécialités de formation regroupent 72 % des stagiaires et 67 % des heures stagiaires de la FPC en 2018 en Occitanie.

Parmi les formations les plus suivies, la sécurité des biens et des personnes, police, surveillance arrive en tête avec 11 % des stagiaires de la FPC. Suivent les formations de la santé (9 % des stagiaires) et l'informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission (6 %).

ZOOM SUR LA SOUS-TRAITANCE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN OCCITANIE



Précaution méthodologique

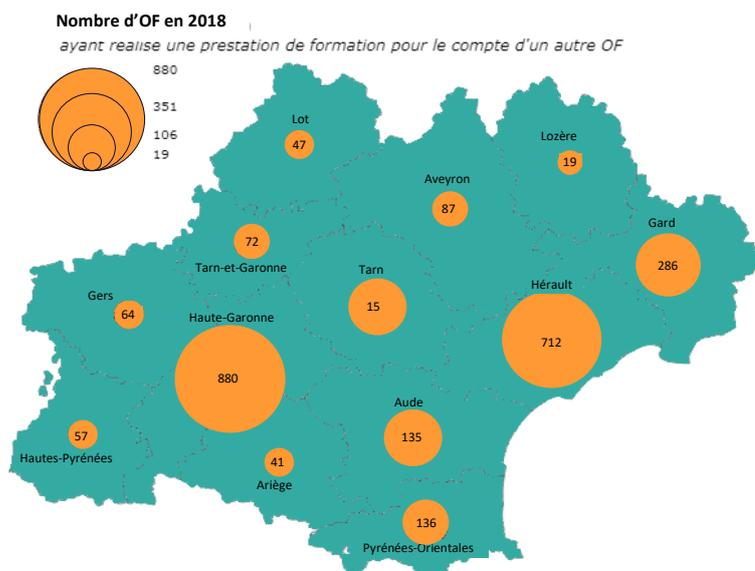
Pour cette partie, seuls les organismes de formation ayant déclaré des « produits provenant de contrats conclus avec d'autres organismes de formation » ont été pris en compte pour l'analyse, soit 2 690 organismes de formation en 2018. Cette partie ne porte que sur l'activité des OF en 2017 et 2018.

PRÉSENTATION DES ORGANISMES DE FORMATION

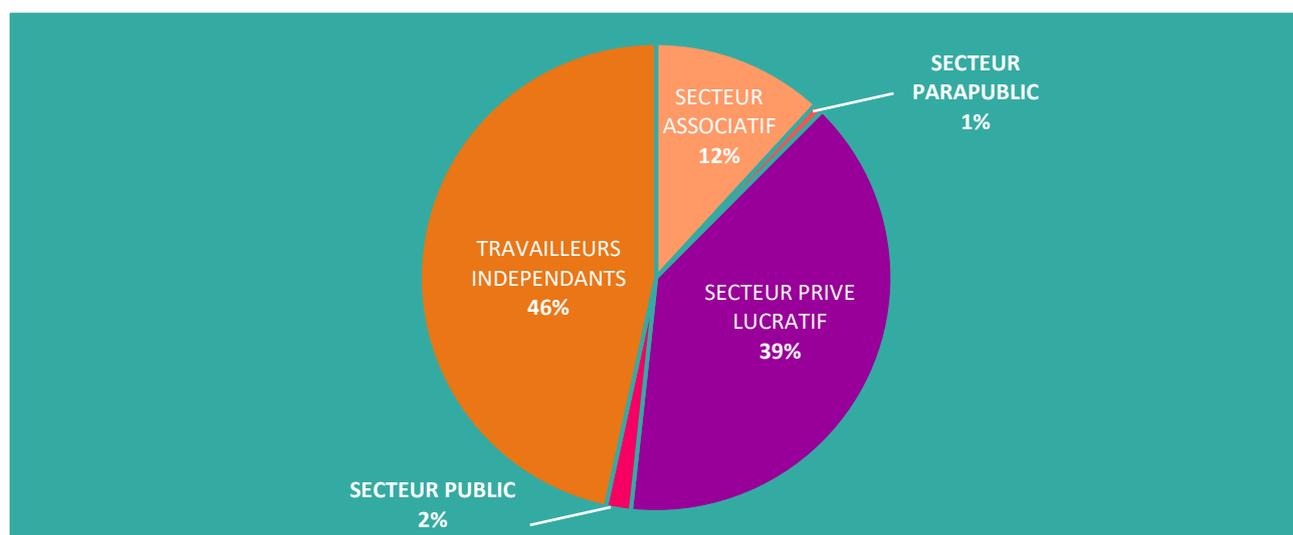
LE NOMBRE D'ORGANISMES DE FORMATION « SOUS-TRAITANTS » EN 2018

En 2018, parmi les 7 762 organismes de formation (OF) ayant déclaré une activité, 2 690 ont déclaré avoir réalisé des « produits provenant de contrats conclus avec d'autres organismes de formation », soit 35 %.

Parmi ces OF, 59 % résident soit en Haute-Garonne, soit dans l'Hérault, soit une représentativité comparable par rapport à l'ensemble des OF en Occitanie.



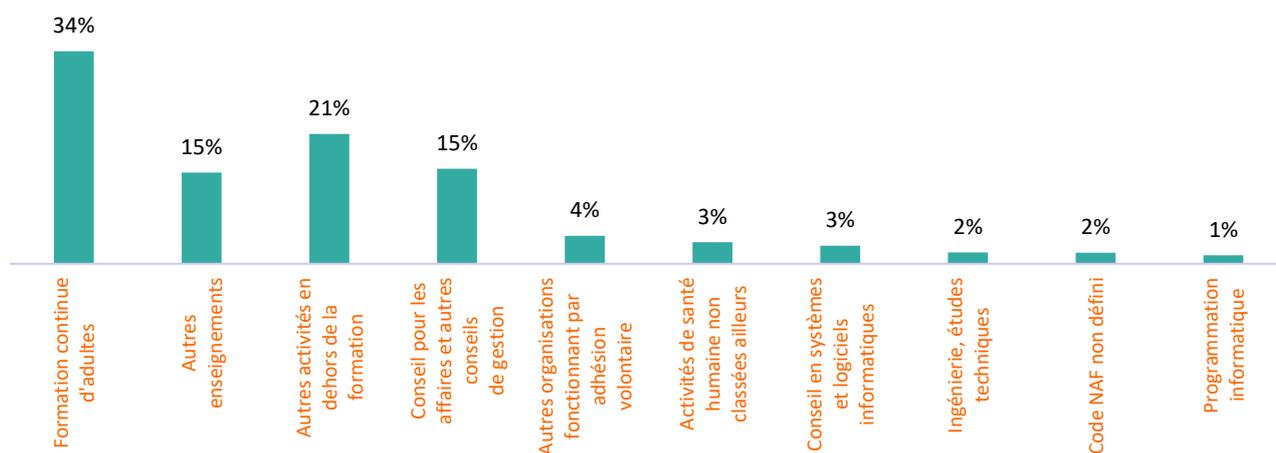
LE STATUT JURIDIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION



46 % des organismes de formation « sous-traitants » sont des travailleurs indépendants, 39 % des organismes relevant du secteur privé lucratif et 12 % du secteur associatif.

Les organismes de formation publics ou parapublics représentent 3 %. La part des travailleurs indépendants est bien plus forte que la part régionale (+ 13 points). Cette observation s'explique notamment par l'appel de plus en plus fréquent à des formateurs indépendants ou des micro-entrepreneurs pour assurer des formations à la demande.

L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DES ORGANISMES DE FORMATION (code NAF)

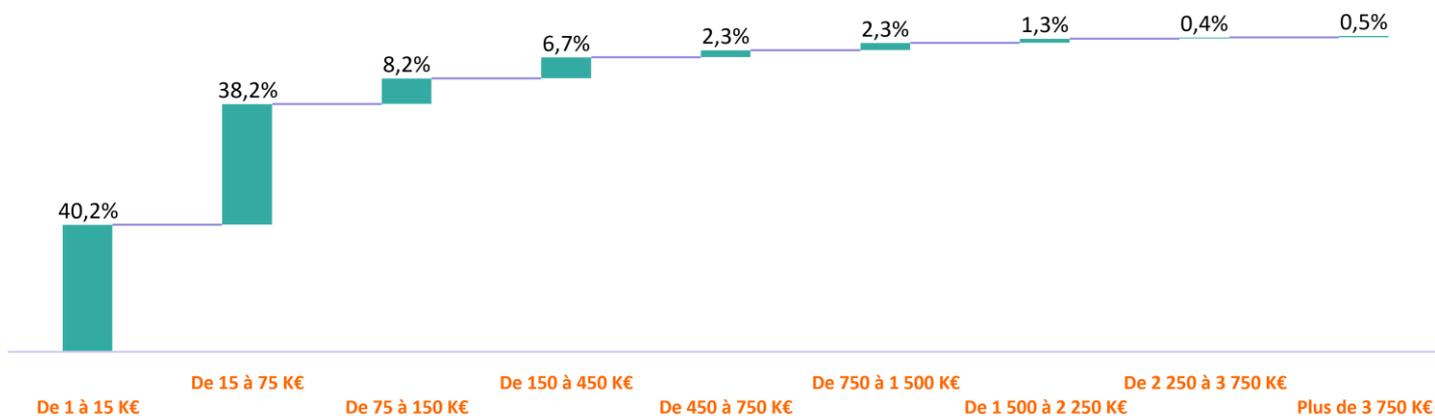


Un OF « sous-traitant » sur deux a pour activité principale la formation : 34 % font de la formation continue d'adultes et 15 % sont spécialisés dans l'enseignement.

Cette part est plus importante que ce qui est observé au niveau régional, puisque sur l'ensemble des OF en Occitanie, seuls 38 % ont déclaré la formation (formation continue et autres enseignements) comme activité principale.

LE BILAN FINANCIER

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES ORGANISMES DE FORMATION



78 % des organismes de formation « sous-traitants » ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 75 000 €, ce qui correspond à la répartition moyenne de l'ensemble des OF en Occitanie.

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES PROVENANT D'UN AUTRE ORGANISME

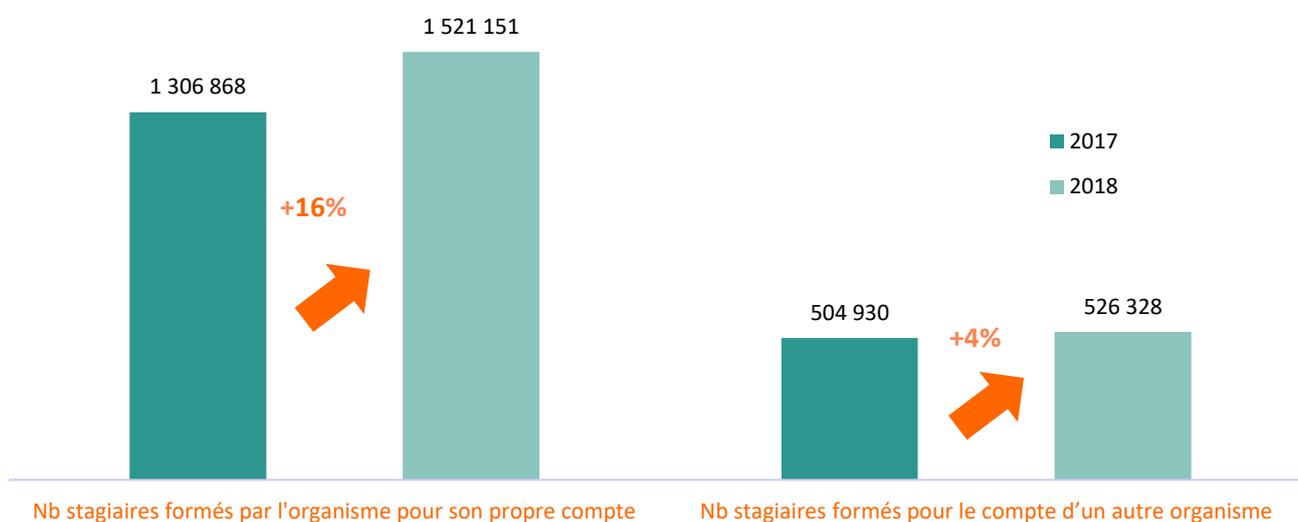
	NBRE D'OF	PART DES OF
100%	1 002	37%
De 75 à 99 %	384	14%
De 50 à 74 %	285	11%
Inférieur à 50 %	1 019	38%
Ensemble	2 690	100%

Parmi les 2 690 organismes de formation « sous-traitants », 1 019 ont déclaré que les produits provenant d'autres OF représentaient moins de 50 % de leur chiffre d'affaires.

Inversement, 1 002 ont réalisé leur chiffre d'affaires qu'à partir des produits provenant de contrats conclus avec d'autres OF, c'est-à-dire que la totalité de leur chiffre d'affaires dépend des contrats conclus avec les autres OF et montre une dépendance des autres OF.

LE BILAN PÉDAGOGIQUE

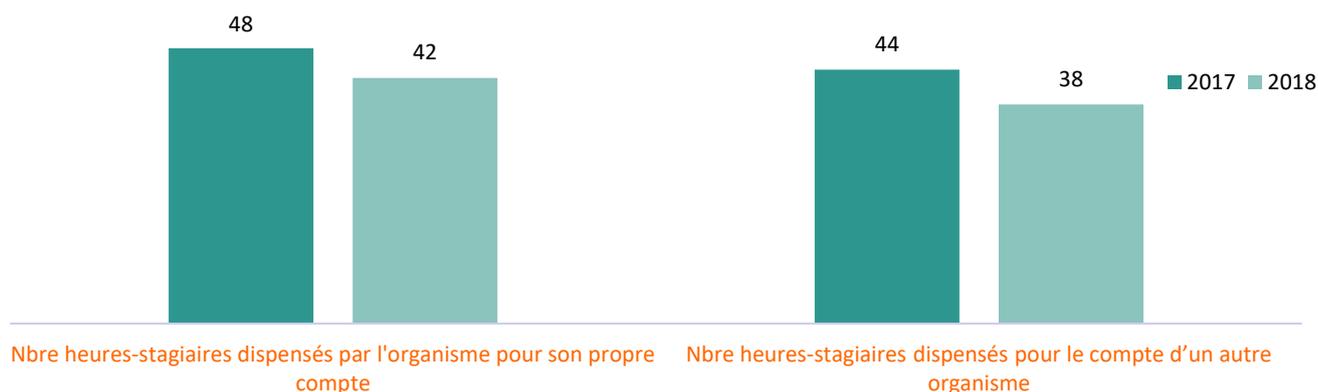
LE NOMBRE DE STAGIAIRES FORMÉS



En 2018, les organismes de formation « sous-traitants » ont déclaré avoir formés 526 328 stagiaires pour le compte d'un autre organisme, soit 4 % de plus qu'en 2017.

Selon l'IGAS, cette hausse serait tendancielle : « la tendance, traditionnelle, à la mobilisation de professionnels extérieurs indépendants et au recours à la sous-traitance paraît aujourd'hui s'accroître. L'utilisation des formes souples d'emploi est susceptible de s'accroître à l'avenir, avec une possible « ubérisation » du secteur »².

LA DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS (EN HEURES)



De manière globale, les formations réalisées pour le compte d'un autre organisme sont moins longues que les formations réalisées par un organisme pour son propre compte.

En effet, en 2018, les organismes « sous-traitants » ont effectué des formations qui duraient en moyenne 38 heures contre 42 heures pour les organismes pour leur propre compte, soit 4 heures de moins.

² Rapport de l'IGAS, 2016 <http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2016-055R.pdf>, p 6

Précaution méthodologique

Pour les données qui suivent, ont été conservés uniquement les organismes de formation qui ont déclaré « des stagiaires pour le compte d'un autre organisme », soit 1 510 organismes de formation et 213 169 stagiaires concernés en 2018.

LE TOP 15 DES FORMATIONS LES PLUS DISPENSÉES PAR LES ORGANISMES « SOUS-TRAITANTS »

FORMATIONS	NB DE STAGIAIRES
344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)	16 414
313 - Finances, banque, assurances	14 405
413 - Développement des capacités comportementales et relationnelles	14 080
331 - Santé	13 737
312 - Commerce, vente	12 667
311 - Transport, manutention, magasinage	12 140
326 - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	11 039
333 - Enseignement, formation	10 898
315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	8 876
314 - Comptabilité, gestion	6 558
324 - Secrétariat, bureautique	4 543
310 - Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités)	4 383
330 - Formations plurivalentes sanitaires et sociales	4 355
332 - Travail social	4 343
100 - Formations générales	4 293
Ensemble des 15 formations	142 731

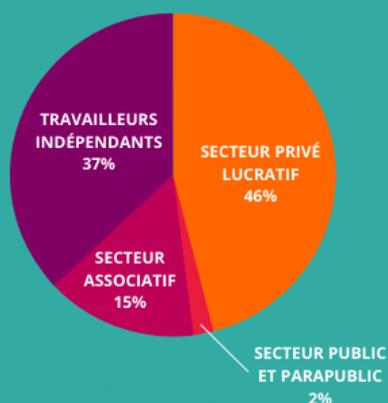
Comme pour le top 15 des formations les plus suivies en Occitanie, la formation Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité) est la plus dispensée par les organismes sous-traitants. Suivent les formations « Finances, banque, assurances » avec 14 405 stagiaires et « Développement des capacités comportementales et relationnelles » avec 14 080 stagiaires formés en « sous-traitance ».

EN QUELQUES CHIFFRES



LES ORGANISMES DE FORMATION EN OCCITANIE

10 321
ORGANISMES
DE FORMATION
EN 2020



LE CHIFFRE D'AFFAIRES

2018

VS

2017

Secteur	2018 (€)	2017 (€)
SECTEUR PRIVE LUCRATIF	515 813 822 €	479 981 447 €
SECTEUR ASSOCIATIF	211 553 000 €	204 625 329 €
SECTEUR PUBLIC	160 512 246 €	158 689 582 €
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	53 906 706 €	46 702 520 €
SECTEUR PARAPUBLIC	29 244 696 €	28 138 845 €
Total	971 030 470 €	918 137 723 €



LES STAGIAIRES

2018

VS

2017





LA DURÉE MOYENNE DE FORMATION (EN HEURES)

2018



TOUS STATUTS
CONFONDUS : 41 H

2017



TOUS STATUTS
CONFONDUS : 46 H



Carif-Oref
OCCITANIE

www.cariforefoccitanie.fr

TOULOUSE | MONTPELLIER
05 62 24 05 99



Responsable de la publication

Pierre MONVILLE

Réalisation

Teldja SENIGUER - Pôle Observatoire

Date de publication

Septembre 2020